

MAIRIE DE MELICOCQ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 Décembre 2015

L'an deux mil quinze, le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel FLAMANT, Maire.

MEMBRES PRESENTS : MM FLAMANT M. - CARDON P. – COLLÉ G. - DEFRESNE X. – JOLIVET B. - ZANCZAK P. - BOURDON J

Mmes DELABIE ML. - FONTAINE V. - LAMBERT F. FLORENCHIE MC-VANDENBROM C.

Absents excusés : GONCALVES M. - WILLOT S. – DELABIE ML. - Mr DEFRESNE X.

Début de séance : 19h00 – Fin de séance : 21h50.

Mme FONTAINE V. a été élue secrétaire.

Convocation le 13 Novembre 2015.

Monsieur le Maire ouvre le Conseil en faisant voter le compte rendu du 02 septembre 2015 aux adjoints et aux conseillers ; celui-ci a été **voté à l'unanimité**.

Monsieur le Maire présente les ordres du jour rajoutés :

Demande de passer la facture des jardinières en investissement. (Compte 2152 pour 1 338.60€). (2015/034)

Le conseil a **accepté à l'unanimité** de passer la facture des jardinières en investissement.

L'entretien de manière pérenne (CDG). (2015/035)

En 2014, le conseil avait délibéré sur les entretiens mais à titre expérimental. Cette année, le conseil vote à **l'unanimité l'approbation** des entretiens à titre pérenne.

Convention ADICO. (2015/036)

Adico est un centre de maintenance par téléphone de notre logiciel de gestion, tous les ans il est signé une convention entre Adico et la Mairie de Mélicocq. Le conseil **approuve à l'unanimité** le renouvellement de celle-ci.

Achat des cartes cadeaux pour les jeunes diplômés de Mélicocq (2015/037)

La commune a fait l'achat de carte cadeau pour les jeunes diplômés remis le 11 novembre. Les diplômés sont : LORDIER Valentin, LEDER Gauthier, LOEILLOT Paul et Théo, ZANCZAK Emeline et LANDU MAKENGO Grace-Sita.

Le conseil municipal, **approuve** cet achat en guise de récompense.

I-/ TARIF ENCART PUBLICITAIRE 2016 : (2015/038)

Suite à la commission de rédaction du bulletin, il a été convenu que la tarification de l'insertion des encarts publicitaires dans le bulletin municipal ainsi que sur le site internet sera de

Montant	taille
90.00 €	9 x 4 cm
120.00 €	19 x 4 cm
170.00 €	19 x 13 cm

Cette offre inclus : l'encart papier ainsi que la parution sur notre site internet avec activation du lien commercial en cliquant sur l'encart, sans ajout de prix notre offre.

Le Conseil approuve à l'unanimité le tarif ainsi que l'ajout du lien commercial qui rend le site internet de Mélicocq plus moderne.

Madame FONTAINE propose d'éditer des flyers pour juillet plutôt qu'un bulletin et de garder le format bulletin pour la fin d'année.

II- TARIF SALLE MULTIFONCTION BERNARD DUPUIS 2017 (2015/039)

Les tarifs de location de la Salle Multifonction pour l'année 2016 restent inchangés. Il est impératif que le libellé du chèque doit être au même nom que sur le contrat de location de la SMF Bernard DUPUIS.

Tarif en 2015 – 2016 et 2016 – 2017.

	Habitant	Extérieur
1 jour	260.00€	420.00€
2 jours	365.00€	600.00€

III- VIREMENTS DE CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Des virements de crédit ont dû être effectués sur certains articles afin de rééquilibrer le budget

Ensuite des décisions modificatives ont été prises pour mettre des crédits dans certains comptes afin de pouvoir équilibrer le budget.

Le conseil **approuve à l'unanimité** l'équilibre du budget et les décisions modificatives.

IV- APPEL D'OFFRE ASSURANCE - (2015/040)

Les assurances qui répondent au maximum à nos critères sont :

- GROUPAMA,
- MAIF,
- ASSURANCE MUTUELLE DE PICARDIE / CDG,
- CREDIT AGRICOLE / SMACL.

La commission a émis un avis favorable pour GROUPAMA, c'est le seul contrat d'assurance qui propose tout ce dont on demande sans aucun autre intermédiaire pour les différents contrats. Le coût annuel reste très compétitif.

Le conseil **approuve à l'unanimité** l'avis émis par la commission.

V- APPEL D'OFFRE CONTRÔLE TECHNIQUE BATIMENT - (2015/041)

Nous avons fait un appel d'offre auprès de 3 organismes de contrôle technique des locaux communaux.

Les 3 choix sont :

- VERITAS,
- SOCOTEC,
- APAVE.

La commission a émis un avis favorable pour SOCOTEC et le conseil **approuve à l'unanimité** l'avis émis.

VI- APPEL D'OFFRE DEFIBRILATEUR - (2015/042)

Mr Guey nous a proposé le devis concernant la société SODIAC, le défibrillateur G5 avec 2 jeux d'électrodes enfants et adultes, et une armoire extérieure chauffante qui permettra au défibrillateur de supporter une température inférieure à -30°C. L'armoire émettra un son d'alarme de 105 Décibel dès qu'elle sera ouverte, si vandalisme.

Cette société a été choisie car elle propose un service de maintenance (Il s'agit de mettre à jour la carte mémoire tous les ans.) et de SAV, ce que certaines ne font pas. La batterie sera à changer tous les 4 ans.

Nous disposerons d'une garantie de 8 ans pour le défibrillateur et d'un prêt d'une courte durée d'un mois dans le cas de vandalisme ou de panne.

Le défibrillateur choisi coûtera à la commune 1 710€ HT, soit 2 052€ TTC qui sera dépensé en investissement.

Pour que les administrés prennent connaissance de cet outil, Mr GUEY propose en tant que membre de l'association de la Croix Blanche des formations sur l'utilisation de cet outil d'une durée d'une heure ainsi qu'une proposition de formation du PSC1 d'une durée de 7h.

La commission de sécurité a émis un avis favorable concernant le choix de la société qui nous vendra le défibrillateur.

Mr ZANCZAK ajoute qu'il faudrait mettre un projecteur à détecteur de mouvements au-dessus du défibrillateur.

Le conseil **approuve à l'unanimité** l'avis émis par la commission.

VII-/ AVANCEMENT ECHELON ET GRADE – PROPOSITION - (2015/043)

Nom Prénom Matricule	Grade Temps de travail	Echelon IB / IM Bonif Ind	Echelon Ind. Brut Ind. Maj.	Mini Durée Date effet	Maxi Durée Date effet	Choix de la Collectivité	Avis de la CAP
CATEGORIE C							
AIRAULT Murielle 15133	Adjoint territorial d'animation de deuxième classe26.00h	6 348/326	7 351 328	1 an(s), et 8 mois 01/02/2015	2 an(s) 01/06/2015		Mise en disponibilité
BOULOUISVi rginie 10218	Adjoint administratif territorial de première classe35.00h	7 356/332 15	8 374 345	1 an(s), et 8 mois 01/12/2016	2 an(s) 01/04/2017		01/04/2017
LUILIER Jean-Michel 10905	Adjoint technique territorial de deuxième classe35.00h	7 351/328 0	8 356 332	1 an(s), et 8 mois 01/11/2016	2 an(s) 01/03/2017		01/11/2016

Le Conseil **approuve à l'unanimité** cette proposition d'avancement d'échelon.

VIII-/ SEZEO – FUSION DES SYNDICATS D'ELECTRICITE DE L'OISE (2015/044)

L'état veut regrouper tous les syndicats d'électricité en un syndicat unique départemental. La fusion forcée des 3 syndicats pénaliserait l'ensemble des communes desservies par la SICAE oise. En effet cette fusion pourrait avoir pour conséquence une baisse éventuelle des investissements sur ce secteur au profit de la zone ERDF et une augmentation de la TCCFE directement prélevée aux usages.

Le préfet a adressé à l'ensemble des communes concernées le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour avis.

Les conseils municipaux ont deux mois pour rendre un avis sur la proposition n°23 qui prévoit la fusion des syndicats d'électricité. Par ce fait il nous est demandé de délibérer sur l'opposition à la fusion.

Le conseil **désapprouve à l'unanimité** la fusion des syndicats d'électricité de l'Oise.

IX-/ CDG 60 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CORRESPONDANT INFORMATIQUE ET LIBERTES = CIL - (2015/045)

Dans le cadre de la loi informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, fixant un cadre à la collecte et au traitement des données personnelles, les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale sont responsables du traitement informatiques et de la sécurité de ses données. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Le CDG 60 propose une convention de 3 ans renouvelable une fois, un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) pour un montant de 300€ par an.

La désignation de ce correspondant exonère la collectivité de déclarer à la CNIL la plupart des fichiers. En contrepartie, le correspondant doit tenir et mettre à jour la liste des traitements exonérés de déclaration qui sont mis en œuvre par la collectivité.

Au vu du développement de notre site internet, et éviter les plaintes contre atteinte à la personne, le conseil municipal **décide à l'unanimité** d'adhérer au CIL par le biais du CDG 60.

X-/ CC2V - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2014

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'existence du rapport annuel d'activités qui concerne le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers par la CC2V et fait lecture du compte rendu de la CC2V. Ce rapport est téléchargeable dans son intégralité sur le site de la CC2V, dans l'onglet environnement.

XI-/ DEMANDE DE SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE (2015- 46, 47, 48)

Une commission de travaux a eu lieu le vendredi 9 octobre 2015, Monsieur Le Maire a présenté des devis de l'ADTO pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie au niveau de la place du Commandant Perreau.

Une demande de subvention sera faite auprès du conseil départemental pour l'année 2016.

Le conseil **approuve à l'unanimité** la demande de subvention.

Subvention de l'Eglise et travaux de sécurité.

En ce qui concerne l'Eglise, il y a beaucoup de travaux, le plus gros œuvre se trouve sur le pignon sud, la commune espère obtenir des aides à hauteur de 50% provenant du Conseil Départemental et 5% minimum du montant des travaux par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Mélicocquois auquel pourra se rajouter le même montant par la fondation du Patrimoine de Compiègne. La commune espère initier les administrés dans ce projet par le biais de dons, déductible des impôts.

Mr COLLE fait part de son ressentit concernant l'engouement des Mélicocquois sur leur patrimoine.

Une subvention sera demandée au Conseil Départemental, pour financer les études de Monsieur BRASSART (architecte) et Mr GILBERT (Maître d'étude).

Une subvention concernant la porte métallique de l'Eglise a été accordée à 75% de son montant.

Une autre subvention à hauteur de 50% sera demandée à la DETR pour sécuriser la rue Emerson White et la rue du moulin. Nous demanderons la participation de la commune de Chevincourt pour la route que nous avons en commun et nous demandons l'aide de la société Viabilis pour intervenir sur ce qu'il reste. Ces routes seront limitées à 30km/h.

Tous ces travaux ne seront effectués que si nous sommes subventionnés et aidés comme nous l'espérons. Le Conseil **approuve à l'unanimité** ces demandes de subventions.

XIII-/ DIVERS :

- **Etat des finances de la commune,**

Monsieur CARDON a fait un bilan de l'Etat de finance de la commune, celle-ci devrait conclure en solde positif non négligeable.

- **Vente de sapin ONF usage au prix de 17 900 €**

La vente de sapins a eu lieu en octobre, celle-ci nous a permis d'avoir un gain de recette un peu plus importante que prévu.

- **Projet rénovation du mur du cimetière,**

Monsieur le Maire annonce aux conseillers qu'un devis a été établi concernant la rénovation du mûr du cimetière et que ces travaux s'effectueront dès que possible.

- **Don de Mme WILLOT provenant de son association Pélican pour le CCAS & l'ASPM de Mélicocq.**
- **Projet de création d'une association sportive**

Monsieur le maire et le conseil décident de ne pas répondre favorablement à cette demande car les habitants de Mélicocq disposent de cours de gym et ne souhaitent pas faire concurrence à celle existante. (mélicocq gym)

- **SMOTHD**

Mr le maire informe que le SMOTHD ne pourra plus être l'organisme de financement du crédit des travaux comme il était prévu. De ce fait, ces travaux seront à prévoir dans le budget 2016 et par un organisme de crédit.

TOUR DE TABLE :

A la réunion des écoles, il a été décidé que Célia et Valérie DESMET doivent fermer les vannes de gaz en cas de confinement. Mr CARDON leur fera une formation.

Mr LANDUYT, annonce que des travaux d'élagages dans le village vont être effectués.

Mme FLORENCHIE, dénonce le problème d'éclairage de certaines rues et du fossé qui se bouche. Monsieur le Maire l'informe que des mesures ont été prises.

Mme VANDERBROM, informe que la grille du château de Mélicocq est souvent ouverte et qu'elle a pu voir des fenêtres restées ouvertes.

Mr ZANCZAK ; nous informe du calendrier des manifestations à venir :

- Le 17/12/15 : Noël des enfants à la salle multifonction Bernard DUPUIS, à 15h.
- Le 23/01/2016 : Collecte pour le Resto du cœur.
- Le 24/01/2016 : repas des aînés.
- Le 13/07/2016 : retraite aux flambeaux, buffet champêtre et bal.
- Le 11/11/2016 : commémoration avec les enfants, cette année la commune est très fière des enfants et des institutrices présents.
- Vers le 09-10 et 11 juin 2018, commémoration de la bataille du Matz.

Monsieur zanczak, dénonce le problème de l'arrêt de bus au lieu-dit de « la Hutte » à Mélicocq, il n'a pas été refait au même endroit, de ce fait il se trouve dans la boue. Il faudra faire appel au Conseil Départemental.

Mme FONTAINE, annonce l'arrivée de Jennifer MANGIN au service périscolaire. L'équipe est composée de 3 contrats aidés et d'un CDD, il y a une mixité au sein de l'équipe et une réelle cohésion.

**SIGNATURES DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 02 décembre 2015**

FLAMANT Michel	CARDON Patrick	FONTAINE Valérie	DELABIE Marie- Louise	ZANCZAK Philippe
			ABSENTE	
BOUDON Jacques	COLLE Gérard	DEFRESNE Xavier	FLORENCHIE Marie-Claude	GONCALVES Martine
		ABSENT		ABSENTE
JOLIVET Bertrand	LAMBERT Florence	LANDUYT Nicolas	VANDENBROM Claudine	WILLOT Sophie
				ABSENTE